

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire.
- Vu la demande présentée par Mr TAMOURT Hamouche, représentant la société HTECH,
- Considérant des travaux de poteaux télécom pour le compte de la société ORANGE, rue du Vieux Château à Ferrières-en-Bray.

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 05 décembre 2026 au 05 janvier 2026, la circulation au niveau des travaux rue du Vieux Château dans les deux sens de circulation est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

**Article 2** : La circulation au niveau du chantier rue du Vieux Château sera réglementée par un alternat manuel pendant toute la durée du chantier et selon les besoins de ce dernier.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans la zone de chantier.

**Article 4** : La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la zone de chantier avec interdiction de dépasser.

**Article 5** : La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, la société HTECH.

**Article 6** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7** : Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution

- Monsieur le Responsable de la société HTECH, responsable de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 26 novembre 2025.

Le Maire



Marie-France DEVILLERVAL